

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue le mardi 13 juillet 2021 à 19 heures par visioconférence en raison des consignes gouvernementales visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de Covid-19.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil, tel que requis par les articles 152 et 156 du *Code municipal*.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet  
Nathalie Bresse, Ascot Corner  
Denis Dion, Chartierville  
Mariane Paré, Dudswell  
Johanne Delage, La Patrie  
Lionel Roy, Newport  
Gray Forster, Westbury

Walter Dougherty, Bury  
Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton  
Lyne Boulanger, East Angus  
Céline Gagné, Lingwick  
Sylvie Dubé, Scotstown

Ainsi que : Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-07-9812**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Transport collectif et adapté – Invitée Thérèse Domingue
  - 5.1 Contrat Ami-Bus – Lignes bleue, verte et orange
- 6/ Questions diverses
- 7/ Période de questions
- 8/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

- 4/ Période de questions

Aucune question

- 5/ Transport collectif et adapté

Thérèse Domingue est présente pour le point 5.

5.1 Contrat – Lignes Bleue, Verte et Orange

Contrairement à la résolution 2021-06-9782 voulant qu'une recommandation soit déposée à la séance du conseil du mois d'août, la présente séance extraordinaire a été convoquée puisque le contrat de la ligne verte arrivait à échéance avant la tenue de la séance d'août.

Le contrat a été négocié pour une période de 5 ans à des conditions très avantageuses qui permettront des économies substantielles, de plus Ami-bus fera l'acquisition de véhicules neufs convertis au propane dès cette année.

**RÉSOLUTION No 2021-07-9813**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 938 du Code municipal, il est possible de négocier de gré à gré un contrat avec un organisme à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** Ami-Bus Inc. est un organisme à but non lucratif ;

**CONSIDÉRANT** le mandat de négociation de gré à gré accordé au directeur général par la résolution 2021-06-9782;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et Ami-Bus Inc. en sont venues à une entente satisfaisante pour les deux parties;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu à l'avance une copie du projet de contrat et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC accepte l'offre de service de Ami-Bus Inc.

**QUE** le directeur général, Dominic Provost ou le directeur de l'administration, Michel Morin soient autorisés à signer le contrat de 5 ans avec Ami-Bus Inc.

**ADOPTÉE**

6/ Questions diverses

Aucune question

7/ Période de questions

Aucune question

8/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Sylvie Dubé, la séance est levée à 19 h 20

---

Michel Morin  
Secrétaire-trésorier adjoint

---

Robert G. Roy, préfet